

**Décision modificative n°1/2013 – Budget Principal  
Budget Supplémentaire 2013 – Budget « Journaux Municipaux »**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 39*

**LE 3 OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 25 septembre 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 10 à la question n° 31), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 21), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°1 à la question n° 16), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 5 à la question n° 38), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

**Sont absents et excusés** : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 9 et de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 4) Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n°4).

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. TAVERNIER Eric à M. LAPENA Christian, Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 9), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline (de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry à Mme COTTARD Françoise (de la question n° 17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa à M. BREBION Bernard, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme DUPONT Danièle , Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2013. La décision modificative n° 1 pour le budget principal comprend pour chacune des sections en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

### Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 Charges à caractère général	170 978,13	70 Produits des services du domaine & ventes directes	22 900,00
012 Charges de personnel & frais assimilés	- 111 569,00	74 Dotations & participations	17 400,00
65 Autres charges de gestion courante	153 360,87	75 Autres produits de gestion courante	- 8 064,00
66 Charges financières	- 106 000,00	77 Produits exceptionnels	93 000,00
67 Charges exceptionnels	100,00		
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>106 870,00</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>125 236,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>			
Virement à la section d'investissement	18 366,00		
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>18 366,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>125 236,00</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>125 236,00</b>

### Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
20 Immobilisations incorporelles	91 734,00	13 Subventions d'investissement	4 000,00
204 Subventions d'équipement versées	6 000,00		
21 Immobilisations corporelles	- 67 034,00		
23 Immobilisations en cours	- 8 334,00		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>22 366,00</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>4 000,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>			
		Virement de la section de fonctionnement	18 366,00
Opérations patrimoniales	79 369,20	Opérations patrimoniales	79 369,20
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>79 369,20</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>79 369,20</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>101 735,20</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>101 735,20</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>226 971,20</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>226 971,20</b>

Considérant le Budget supplémentaire 2013 – Budget « Journaux Municipaux », il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2013 et de reprendre le résultat du compte administratif 2012. Ce budget supplémentaire « Journaux Municipaux » comprend pour la section de fonctionnement en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 Charges à caractère général	4 088,66	002 Résultat de fonctionnement reporté	4 088,66
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>4 088,66</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>4 088,66</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 088,66</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 088,66</b>

Considérant l'avis de la commission n° 1 réunie le 23 septembre 2013,

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la Décision Modificative n° 1/2013 du Budget Principal et le Budget Supplémentaire 2013 du Budget « Journaux Municipaux », par :**

- **32 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, Groupe Dieppe-A-Venir, M. Jacques BOUDIER - Conseiller indépendant «Verts », M. CHAUVIERE Jean-Claude - Conseiller indépendant,**
- **7 voix « contre » : Le Groupe Dieppe Ensemble, M. Patrick HOORNAERT – Conseiller centriste, Mme Danièle THETIOT – Conseillère indépendante**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--